

MORT DE L'ANIMATEUR ET COMÉDIEN PAUL BUISSON

# Les deux médecins ont commis des erreurs

ARIANE LACOURSIÈRE

En n'assurant pas un suivi étroit de leur patient et en procédant trop vite à son intubation, les deux médecins qui ont traité le caméraman et comédien Paul Buisson à l'Hôpital de Saint-Eustache ont commis des erreurs médicales, a tranché le conseil de discipline du Collège des médecins du Québec.

Âgé de 41 ans, Paul Buisson a succombé le 19 avril 2005 à un arrêt respiratoire. Il s'était présenté à l'hôpital en début de soirée le 18 avril car il souffrait de pierres aux reins.

C'est le D<sup>r</sup> Bruno Blais qui a en premier ausculté M. Buisson, connu pour avoir été animateur à RDS et pour avoir joué dans la télésérie *Lance et compte*. Le D<sup>r</sup> Blais a transféré son patient dans une unité de court séjour de l'hôpital et a prescrit une série de médicaments à son patient, dont de la morphine.

Le D<sup>r</sup> Blais a ensuite quitté l'hôpital. Selon le conseil de discipline,

le médecin a commis une erreur en négligeant d'assurer un suivi étroit de son patient après son départ.

L'endemain matin, M. Buisson a été trouvé inconscient, « avec de la mousse blanche qui sortait de son nez et de sa bouche », rapporte la décision disciplinaire.

L'urgentologue Steeve Simard a été appelé pour le réanimer. Quelques minutes plus tard, M. Buisson s'est réveillé, mais son état était toujours instable. Le Collège des médecins estime que le D<sup>r</sup> Simard a commis une erreur en ne transférant pas immédiatement M. Buisson aux urgences ou aux soins intensifs, où un suivi plus étroit aurait été possible.

Le D<sup>r</sup> Simard a également commis une faute en ne restant pas au chevet de son patient instable. Après l'avoir réanimé, le D<sup>r</sup> Simard a plutôt disparu durant 45 minutes, selon la décision disciplinaire.

L'urgentologue est revenu quand M. Buisson est à nouveau tombé en détresse respiratoire.

À ce moment, plutôt que de ventiler son patient, le D<sup>r</sup> Simard l'a tout de suite intubé, un autre geste fautif, conclut le Collège des médecins. Le D<sup>r</sup> Simard a été incapable de réanimer une seconde fois Paul Buisson, qui est mort.

En mars 2006, le coroner Jacques Ramsay a publié un rapport qui concluait que la mort de Paul Buisson aurait pu être évitée. Les médecins de l'Hôpital de Saint-Eustache avaient prescrit plusieurs médicaments à M. Buisson dont du Dilaudid, un narcotique qui a provoqué une détresse respiratoire chez le comédien qui souffrait d'apnée du sommeil.

Maintenant que le Collège des médecins a déterminé que les deux médecins sont coupables, il se donne plusieurs mois pour établir leurs sentences. Le D<sup>r</sup> Blais et le D<sup>r</sup> Simard sont également au cœur d'une poursuite de 3 millions de dollars, intentée par la famille de Paul Buisson.



PHOTO FOURNIE PAR RDS

L'animateur et comédien Paul Buisson est mort des suites d'un arrêt respiratoire.

## Disco et paillettes contre le cancer au Bal de la Jonquille



PHOTO ANDRÉ PICHETTE, LA PRESSE

L'événement annuel le plus mondain de l'année, soit le prestigieux Bal de la Jonquille de la Société canadienne du cancer, a eu lieu hier soir, à la gare Windsor. Ce 16<sup>e</sup> Bal a permis de récolter près d'un million de dollars pour lutter contre le cancer. Toutefois, la crise économique a eu un impact sur les grands donateurs. L'an dernier, l'organisation avait amassé le double. Pour créer une ambiance festive, cette année, c'est dans un décor disco que les 550 invités ont passé la soirée. Plusieurs personnalités du milieu artistique étaient présentes, dont l'actrice Karine Vanasse, le copropriétaire de TQS, Maxime Rémillard, la journaliste Esther Bégin et les acteurs Charles Lafortune et Sophie Prigent. L'ex-ministre de la Santé Philippe Couillard était aussi de la partie. À titre de maîtresse de cérémonie, c'est la journaliste Sophie Durocher qui animait la soirée. Plus de détails et de photos sur [cyberpresse.ca/jonquille](http://cyberpresse.ca/jonquille).

Nadielle Kutlu

## EN BREF

### Peu d'attention serait accordée aux femmes autochtones portées disparues

La mystérieuse disparition de deux adolescentes vivant dans une municipalité du sud-ouest du Québec et le peu de couverture médiatique qui s'en est suivi est symptomatique d'une attitude deux poids deux mesures à l'égard des femmes amérindiennes portées disparues, affirme un groupe de défense des Autochtones. Les recherches reprendront le 2 mai pour trouver Maisy Odjick et Shannon Alexander, âgées de 16 et 17 ans, deux meilleures amies qui sont portées disparues depuis plus de sept mois. La police croyait d'abord que les deux adolescentes avaient fugué. Mais des proches rejettent cette thèse, affirmant que les deux adolescentes ont quitté l'appartement du père de Shannon Alexander avec à peine davantage que les vêtements qu'elles portaient. Le groupe Femmes autochtones du Québec affirme que les cas de femmes autochtones portées disparues sont trop souvent abandonnés par la police et ignorés par les médias grand public. - La Presse Canadienne

## Procès de Daniel Elwood Martel Accusé d'avoir planifié le meurtre d'un revendeur

CHRISTIANE DESJARDINS

Patrick Merlin, un vendeur de drogues de 25 ans, a été assassiné le 15 mars 2004, dans une ruelle de Verdun, alors qu'il était en compagnie de sa conjointe, Audrey-Eve Charron. « La Couronne va vous prouver hors de tout doute raisonnable que Daniel Elwood Martel a planifié ce meurtre, en envoyant Johannes Winton le tuer. »

Voilà ce que la procureure de la Couronne Éliane Perreault a fait valoir, hier, dans son discours d'ouverture au jury chargé de juger Martel. L'homme de 39 ans, qui vendait de la drogue lui aussi, selon les explications de M<sup>e</sup> Perreault, est accusé du meurtre prémédité de Merlin. Le mobile, selon la Couronne, est qu'en tuant Merlin, Martel n'aurait pas besoin de lui payer la vingtaine de livres de marijuana qu'il lui avait avancée.

M<sup>e</sup> Perreault a signalé que le

plan du meurtre avait été discuté dans les semaines auparavant, entre Martel et son complice, Johannes Winton. Ce dernier, l'exécutant, ne connaissait pas la victime. Winton s'est présenté à un rendez-vous dans une ruelle de Verdun, en début de nuit le du 15 mars 2004, avec une arme de calibre .45 chargée, et une boîte contenant supposément l'argent. Merlin a été tué d'une balle en arrière de la tête, alors qu'il était assis sur le siège du passager avant de la voiture qu'il avait louée. Sa conjointe, Audrey-Eve Charron, conduisait la voiture. Elle a également été tuée, comme le jury a pu le constater en visionnant des photos de la scène de crime, hier.

M<sup>e</sup> Perreault a commencé à faire défiler ses premiers témoins, dans ce procès présidé par le juge Jean-Guy Boilard. L'exercice se poursuit aujourd'hui. L'accusé est défendu par les avocats Jean-Pierre Sharpe et Anne-Sophie Bédard.

## LA SUPERGRILLE DU MOIS

### LA PRESSE

Pour MARS, voici les gagnants qui ont mérité le livre

« UNE HISTOIRE DE L'ALPHABET »

et un t-shirt La Presse



LES ÉDITIONS DE L'HOMME  
Division du groupe Sogides

MME CARMELLE ABRAN L'ÉPIPHANIE	M. CLAUDE DUCROT MONTRÉAL	MME HÉLÈNE MÉNARD SAINT-DOROTHÉE
MME LISE ARSENAULT VERDUN	MME FRANÇOISE DUFF ROXBORO	M. DANIEL MONETTE LAVAL
MME MARCELLE BÉLANGER MONTRÉAL	M. YVAN GAGNON SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU	MME YVETTE MORNEAU SHERBROOKE
MME DIANE BELLEROSÉ LONGUEUIL	MME MICHÈLE GAUTHIER MONTRÉAL	MME GERTRUDE OUELLET SAINT-LAURENT
M. H.P. BENNETT L'ASSOMPTION	M. YVES GILLAIN TERREBONNE	M. GAÉTAN PAQUET VERDUN
M. CLAUDE BONNEVILLE LAVAL	MME DIANE GLOUTNEZ L'ÎLE-PERROT	MME HUGUETTE PERRAULT MONTRÉAL
MME MONIQUE C. BOUCHARD LAVAL	MME LOUISE GRONDIN SAINT-CATHERINE	MME YOLANDE PERRIER DOLLARD-DES-ORMEAUX
M. FRANÇOIS BOUCHER LAVAL	MME LOUISE HABEL QUÉBEC	MME MICHELINE POISSANT SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU
M. MAURICE BOURRET ÎLE-DES-SŒURS	M. JOCELYN HACHÉ MONTRÉAL	M. JEAN-MARC RICHARD VAUDREUIL
MME LOUISE CADIEUX SAINT-FAUSTIN-LAC-CARRÉ	MME CLAUDE HUOT CHÂTEAUGUAY	MME CLAUDETTE ROY MONTRÉAL
M. JEAN-PIERRE CAMPEAU MONTRÉAL	MME LOUISE D. JULIEN MONTRÉAL	MME NICOLE ROZON VAUDREUIL-DORION
M. CHARLES CHAMLIAN SAINT-THÉRÈSE	MME CARMELLE LABRÈCHE VAL-DAVID	M. JACQUES SIMON CHÂTEAUGUAY
M. ANDRÉ CHARLEBOIS NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT	MME DORIS LAURENDEAU BOUCHERVILLE	MME DIANE THIVIERGE QUÉBEC
MME LISE CLOUTIER QUÉBEC	M. PIERRE LAVOIE LÉRY	MME CAROL TREMBLAY BOISBRIAND
MME RENELLE D'AUTEUIL L'ASSOMPTION	MME SYLVIE LÉLIVRE LAVAL-DES-RAPIDES	MME JACQUELINE VANGINDE- RACHTER LAVAL
M. LOUIS DESCHÈNES MONT-SAINT-HILAIRE	M. FRANK LÉVESQUE LAVAL	M. PIERRE VANIER MAGOG
MME FRANÇOISE DESPATIS BOUCHERVILLE	MME CLAIRE MARCOTTE ROUYN-NORANDA	

« Merci à tous ceux et celles qui ont participé »  
Prévoyez un délai de 4 à 6 semaines pour la réception de votre prix.

LA PRESSE  
cyberpresse.ca

## PRENEZ EN MAIN VOTRE AVENIR FINANCIER!

VISITEZ LE :

## SALON NATIONAL de la FRANCHISE et des OCCASIONS D'AFFAIRES

25 ET 26 AVRIL | PALAIS DES CONGRÈS

Venez voir les franchises les plus réussies, De même, des occasions d'affaires à temps partiel sont maintenant disponibles!

DÉCOUVREZ LA FAÇON LA PLUS FACILE ET SÉCURITAIRE DE DEVENIR VOTRE PROPRE PATRON!  
TROUVEZ L'ENTREPRISE IDÉALE POUR VOUS!

Participez à des séminaires énergiques GRATUITS tout au long de la fin de semaine.

Pour obtenir un horaire complet des séminaires GRATUITS et obtenir de plus amples renseignements, veuillez visiter notre site web.

Samedi et dimanche : 11 h à 17 h • Admission : 10 \$

Palais des congrès • 201, avenue Viger Ouest

Pour plus d'information, composez le 1-800-891-4859, poste 301

[www.salondelafranchise.ca](http://www.salondelafranchise.ca)

